

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours externe

ÉDUCATEUR·RICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET

SPORTIVES PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2020

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Commune de Sportville
Service des sports

Le 21/01/2020

Rapport à l'attention de Madame la directrice du service des Sports

Objet : les bien faits de l'activité physique au travail.

Madame,

• Les entreprises françaises font parties des entreprises les plus productives du monde. Mais cette productivité ne reste pas sans conséquence. En effet, les exigences, le rendement, la compétitivité, augmente les situations de fatigue, de stress pour les salariés ayant un impact direct sur les entreprises.

Nous montrerons dans ce rapport que promouvoir l'activité physique au travail (I) c'est améliorer le bien être personnel donc le bien être professionnel (A). Cette amélioration aura un impact important sur les performances entrepreneuriales (B). Garantir l'activité physique c'est garantir la santé qui reste une obligation institutionnelle (C).

Ce rapport nous permettra de proposer un dispositif d'action à destination des agents de Sportville (II) par une sensibilisation des différents secteurs professionnels, de l'importance d'une activité physique au travail (A) par la mobilisation des partenaires extérieurs par un financement indirect (B) pour parvenir à la mise en place du dispositif "bouge au travail" (C).

I) La promotion de l'activité physique au travail

A) La recherche d'un bien être personnel pour un bien être professionnel

« L'activité professionnelle est un élément majeur de l'épanouissement personnel » (Doc 1). En effet, mais elle peut également avoir un effet néfaste sur l'individu. Le taux de dépression, de développement de maladie a longuement augmenter ces 10 dernières années à cause des pressions entrepreneuriales à tel point que les managers, s'intéresse de plus en plus aux conditions de travail et de santé de leur salarié.

C'est dans cette vision que l'activité physique au travail prend tout son sens : l'activité physique est un excellent moyen de garantir l'équilibre physiologique et psychologique d'une

personne. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) des études scientifiques ont montrées que des personnes ayant une activité physique régulière développent beaucoup moins de maladie que les personnes sédentaires.

Vous nous direz que ce manque d'activité physique est propre à chacun. Cependant ce manque en dehors de l'entreprise aura un impact direct sur le travail. Réguler la pratique sportive ou l'activité physique au travail, c'est garantir un équilibre psychologique et physique, c'est réduire le stress, la dépression, c'est développer le bien être personnel et donc professionnel.

B) Un bien être personnel pour un enjeu d'entreprise

- Les conditions de vie au travail déterminent le rendement d'une entreprise. En effet, un travailleur stressé, fatigué accroît le risque d'une baisse d'activité, de développement de maladie et d'une mise à l'arrêt, pouvant entraîner des pertes pour l'entreprise. En 2008, les troubles musculaires squelettiques ont engendré la perte de 8,4 millions de journée de travail, soit une couverture de 787 millions d'euros des entreprises.

Favoriser le sport au travail c'est améliorer la santé par une amélioration du cadre de travail, de réduire les troubles musculaires et maladie pouvant entraîner l'absentéisme.

Le maire de Poissy a instauré deux heures de sport au temps de travail et une nette amélioration est observable : 20,5 jours par an et par et par agent contre 22 jours au niveau national.

Nous pouvons donc clairement établir que développer l'activité physique au travail est propice aussi bien pour la personne dans son développement personnel que pour les intérêts de l'entreprise. En effet, promouvoir et améliorer la santé par l'activité physique, c'est réduire les risques de maladies, c'est améliorer le moral des salariés et donc l'absentéisme au travail. Cette amélioration réduira les coûts de santé face à l'absentéisme entraînant un gain financier non négligeable pour les entreprises.

De plus un employé physiquement actif est un employé 12 % plus actif qu'un employé sédentaire (étude Santé Canada 2006) d'où l'intérêt en terme de productivité de développer la pratique en entreprise.

C) La santé : un droit mais également un devoir des entreprises.

- La santé professionnelle est une exigence réglementaire apparaissant dans le code du travail. Le rôle de médecin du travail selon l'article de la loi 4622-3 du code stipule qu'il doit garantir la santé des travailleurs en surveillant leur conditions d'hygiène au travail.

Les entreprises ont donc pour obligation de protéger les salariés face aux risques, mais également de développer les conditions favorables d'hygiène pour leur propre santé.

Pour autant, il n'est nullement stipulé dans le code du travail la notion « d'activité physique » ne rendant par conséquent, la pratique non obligatoire et donc au gré des entreprises.

- Après avoir posé les enjeux et les limites du sport au travail nous allons amener des pistes d'action nous permettant de mettre en place le dispositif « bouge au travail ».

(II) Dispositif d'actions sportives à destination des agents de Sportiville

A) Sensibilisation des entreprises

• L'activité physique au travail n'est pas une obligation institutionnelle, il va-t-être important de sensibiliser et mobiliser les différentes entreprises sur les biens faits de sport. Pour cela, nous mettrons en place une campagne d'information sur l'importance d'une pratique sportive en entreprise :

- Les intérêts du travailleur
- Les intérêts de l'entreprise
- Comment le mettre en place et par qui ?
- Quand ?
- Diagnostic chiffré de départ

Cette campagne permettra de sensibiliser un maximum d'entreprise et d'impliquer et de regrouper un maximum d'agents de sportiville.

De cette campagne, la fonction d'éducateur des APS prend tout son sens : sensibiliser, promouvoir et développer.

B) Mobilisation des partenaires extérieurs

Afin de mettre à bien le dispositif il est important de comprendre comment fonctionne une entreprise. Elle est régie en fonction des pertes et profits. Si le coup du dispositif est trop important au départ, les managers ne s'impliqueront pas.

Il est donc important dans un premier temps de développer ce projet à moindre coût.

Bien que les collectivités territoriales obtiennent des financements directs (subventions, budget etc...) il me semble plus important ici de mobiliser un financement indirect.

J'entends par financement indirect, la mobilisation de lieux d'équipement via le support associatif.

En effet, en mobilisant les associations par le prêt de matériel de locaux pour favoriser la pratique sportive, c'est réduire le coût du projet.

En mobilisant les partenaires extérieurs nous allons pouvoir amener une évaluation chiffrée des biens faits du sport en entreprise ce qui permettra dans un second temps, d'amener les managers à réfléchir aux investissements sur la pratique physique au sein de leur entreprise.

C) Le dispositif « bouge au travail »

• Après avoir sensibiliser et mobiliser il est temps de développer. Depuis quelques années, on assiste à une expansion des salles de sports proposant de la musculation, du crossfit, de la zumba, du step etc... Cet accroissement répond à la demande des usagers.

Dans le cadre du dispositif « bouge au travail », nous allons voguer sur cette vague en proposant 3 activités :

- la course de plein air
- la zumba
- le renforcement musculaire.

Ces 3 activités vont permettre aux agents de choisir en fonction de leur envie. Le panel n'est pas large mais il est diversifié par la forme de pratique, le lieu, l'intensité et les objectifs recherchés.

En tant qu'ETAPS est gérant du projet, il sera important de codifier ses pratiques d'un point de vue sécuritaire au regard de la législation en vigueur, mais également d'adapter les contenus par rapport au profil des agents pour favoriser les conditions optimales de santé.

Nous proposerons ces temps d'activités le matin de 8 à 9h30 et de 11 à 12H30. Ce sont les moments les plus propices pour une activité physique et permettant à l'employé de soi commencer sa journée détendu, ou de faire une pause pour augmenter la performance pour la suite de la journée.

- Afin de conclure ce rapport, je souhaiterais Madame la directrice mettre en avant : Favoriser la pratique sportive en entreprise, c'est développer les fonctions de l'ETAPS. En effet intervenir en entreprise c'est toucher un maximum de personnes et d'une hétérogénéité incroyable.

Intervenir en entreprise, c'est toucher l'ensemble des secteurs professionnels qui permettrons d'augmenter la pratique sportive, d'augmenter le nombre de licencié et de promouvoir à grande échelle les effets du sport qu'il soit compétitif ou non pour le bien être de notre société.